



BOIS-ÉNERGIE : Ressources mobilisables, filière économique, dispositifs de soutien

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La France s'est engagée à développer les énergies renouvelables et s'est fixé de produire 20% de l'énergie totale sous forme d'énergie renouvelable à l'horizon 2020.

Face à ce défi, en grande partie motivé par la raréfaction des énergies fossiles et les préoccupations associées au changement climatique, les bioénergies offrent une alternative sérieuse et déterminante.

Parmi les possibilités offertes en matière d'énergie issues de la biomasse, la méthanisation et le bois-énergie sont deux voies en cours de développement qui bénéficient en France d'une attention certaine.

Au-delà de la faisabilité technico-économique et de leur développement, ils constituent aussi un moyen de valoriser les sous-produits et déchets de leur filière respective. Par ailleurs, ces filières participent à l'aménagement rural et notamment au développement de l'emploi.

OBJECTIFS :

Comprendre les principes de fonctionnement. Faire le point sur les ressources et les filières. Aborder les intérêts économiques et environnementaux.

PUBLIC CONCERNE :

Agents du MAA impliqués dans des projets de valorisation non alimentaire de la biomasse, agents chargés de missions forestières.

CONTENU PROPOSE :

Bois énergie et méthanisation. Bilan carbone du bois énergie/dette carbone (comprendre ce qu'il y a derrière la neutralité carbone du bois-énergie)

Valorisation énergétique de la biomasse. Critères de durabilité de la biomasse solide

Contexte national et européen (avis de la commission de 2014, système mis en place pour biocarburants et système en vigueur au Royaume-Uni).

Intervenants spécialisés.

INTERVENANTS :

DATES :

Du 12 au 15 novembre 2019

DUREE :

3 jours

LIEU :

Lempdes (63)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

15

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Philippe LOEVENBRUCK philippe.loevenbruck@agriculture.gouv.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-nancy.sg@agriculture.gouv.fr

"Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères "

FRAIS D'INSCRIPTION :

N° ADF :

176372